

## Riviera-Chablais



Après les deux premières éditions délocalisées à La Tour-de-Peilz, les échos sont positifs. Les clients ont suivi le mouvement. CHANTAL DERVEY

# Même déplacé à La Tour, le Marché de Vevey cartonne

**Déménagement**  
Ils craignent de perdre des plumes, les marchands ont été rassurés, samedi et mardi. À confirmer

**Karim Di Matteo**

Il est 10 h et l'enseigne du parking souterrain des centres Coop et Migros à La Tour-de-Peilz vire au rouge: «Complet». Aussi étonnante ou agaçante que soit la chose pour certains automobilistes, le signal est des plus parlants pour le Marché de Vevey déplacé à La Tour-de-Peilz: la greffe du rendez-vous populaire, déplacé durant une année sur la place des Anciens-Fossés pour cause de préparatifs et de tenue de la Fête des Vignerons, a bien pris.

Samedi déjà, la belle météo et la curiosité ont favorisé une première réussite. Un constat confirmé trois jours plus tard à l'occasion du marché du mardi - moins étendu, la cour du Collège des Marronniers étant logiquement laissée aux élèves. «Nous étions tous inquiets de savoir si nous aurions du monde, mais nous avons rapidement été rassurés en voyant arriver nos clients habituels», explique Nicolas Flotron,

maraiher et président de l'Association des commerçants du marché veveysan (ACMV). Et au niveau des ventes, nous avons fait un bon marché.»

Pour François Vodoz, secrétaire de l'ACMV et initiateur du déménagement à La Tour-de-Peilz, il sera difficile de faire aussi bien qu'à Vevey, «mais au vu de l'engouement de samedi, allez savoir! Les 90% des commerçants étaient ravis et beaucoup de personnes venaient de l'extérieur: Vevey, Blonay, Saint-Légier.»

**«J'ai été très étonné»**

En dépit de quelques erreurs de jeunesse à corriger - notamment un marché très étalé et coupé en deux -, les échos sont unanimement positifs: «J'ai été très étonné de la fréquentation, se réjouit Henri-Daniel Champier dans son stand de poissons. Il faudra voir si cet engouement s'inscrit dans la durée.» D'autant que, se souvient son épouse Brigitte, «en 1999, nous avions passé quatre semaines à La Tour, dont deux qui avaient été catastrophiques.»

L'Aiglon Daniel Manigley, grand habitué du Marché de Vevey, a pour sa part l'impression «d'être parti sur des bases plus importantes que sur la place du Marché, même si la météo a joué un grand rôle». Même dans la grisaille de mardi, Philippe Stuby a réalisé «un chiffre plus élevé qu'un mardi

**«Nous étions inquiets, mais nous avons rapidement été rassurés en voyant arriver nos clients habituels»**



**Nicolas Flotron**  
Président des commerçants du marché veveysan

**«L'environnement est propice: il n'y a pas de voitures et les gens sont moins stressés»**



**Philippe Stuby**  
Boucher de Vevey et fidèle du marché

normal». Et le boucher veveysan de mettre notamment ce succès sur le compte de l'environnement: «Il n'y a pas de voitures, les gens sont moins stressés.»

Un point positif évoqué par plusieurs clients, dont Noémie

Kinsey, de Saint-Légier: «Pour les personnes avec poussette, c'est génial de se déplacer sans devoir slalomer entre les voitures. En plus, on peut parquer gratuitement derrière la gare, à deux pas.»

**Réservé aux abonnés**

Brigitte Champier salue quant à elle «la présence de bancs, de verdure, d'une place propice au pique-nique. Dommage que seuls les abonnés au Marché de Vevey soient admis. Cela amenait de la diversité.» Les marchands dits «itinérants» n'ont en effet pas voix au chapitre. Seule la septantaine de détenteurs d'un abonnement au marché du mardi ou du samedi est admise. Une décision de la police du commerce et de la Commune. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz, s'en explique: «Il faut laisser un passage libre pour les camions de livraison. Ainsi, nous favorisons un marché aéré où on ne se marche pas sur les pieds comme cela peut être le cas à Vevey, et je dis cela en grand fidèle du rendez-vous.»

Et si le succès du marché à La Tour entraînait des problèmes de parcage? «Les commerçants n'empiètent en rien sur les places à disposition, nous leur avons réservé un emplacement. Quant aux visiteurs et habitants, nous restons attentifs et avons un plan B le cas échéant.» Quel est-il? Motus et bouche cousue pour l'heure.

## Un juge cantonal est récusé dans l'affaire Girardin

**Procédure**

**L'élu veveysan suspendu a obtenu du Tribunal fédéral le retrait d'Alex Dépraz, membre du PS**

«Un arrêt sans appel, extrêmement clair, précis et court, puisque la réponse, évidente, n'appelaient pas de longs développements!» Avocat de Lionel Girardin, Maître Ludovic Tirelli est satisfait que le Tribunal fédéral ait entendu les arguments de son client. Dans un arrêt publié ce mardi, l'instance suprême a admis que le juge Alex Dépraz doit être récusé. Ce magistrat devait se prononcer non sur le volet pénal de l'affaire et les soupçons de gestion déloyale d'intérêts publics, mais sur la question de la suspension de Lionel Girardin, écarté de ses fonctions au vu de l'enquête pénale dont il fait l'objet.

Pourquoi Alex Dépraz ne peut-il trancher si la suspension de Lionel Girardin est légitime ou non? Ce juge cantonal est membre du Parti socialiste vaudois (PSV). Le Tribunal fédéral a rappelé que cela ne suffit pas à récuser un juge, «car la personne élue ou nommée à une fonction judiciaire est censée être capable de prendre le recul nécessaire par rapport à son parti politique et de se prononcer objectivement».

En revanche, Alex Dépraz est président de la Commission thématique des affaires juridiques et surtout membre de la Commission de recours interne au PSV. C'est là que le bât blesse, selon le Tribunal fédéral: Lionel Girardin fait l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de son parti, avec pour conséquence qu'il est suspendu aussi du PSV. Il a fait recours. Qui devrait examiner cette requête? La Commission de recours interne au PSV, à laquelle appartient Alex Dépraz. Même si ce dernier a dit qu'il se récuserait en pareil cas, le Tribunal fédéral estime que Lionel Girardin «peut légitimement redouter que le juge cantonal ne se

sente pas totalement libre vis-à-vis de son parti [...]. À tout le moins, au niveau des apparences, ces circonstances peuvent susciter chez Lionel Girardin un doute objectivement fondé que le magistrat ne puisse statuer en toute indépendance et impartialité.»

«Notre Haute Cour s'est fondée sur la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme pour confirmer le droit de Lionel Girardin d'être jugé par un tribunal indépendant et impartial. Mais est-il normal de devoir aller jusqu'au Tribunal fédéral pour quelque chose d'aussi évident?» interroge Me Tirelli.

**«Est-il normal de devoir aller jusqu'au Tribunal fédéral pour quelque chose d'aussi évident?»**



**Maître Ludovic Tirelli**  
Avocat de Lionel Girardin

Sur un autre aspect, l'élu n'a pour l'heure pas eu gain de cause: le Tribunal cantonal a confirmé que sa suspension ne pouvait être ajournée. Au contraire, Me Tirelli voulait qu'un effet suspensif s'applique à la décision de suspension. Une tentative désespérée de faire revenir siéger Lionel Girardin avait même été adressée aux juges le 8 octobre, soit trois jours avant que le Conseil communal ne décide de geler également le salaire de Lionel Girardin.

Problème: c'est le juge Dépraz qui a statué initialement sur cette question. Maintenant qu'il est récusé, tout cela est-il invalide? Un nouveau juge a d'ores et déjà été nommé mais l'Ordre judiciaire vaudois ne donne «pas d'autre information sur une procédure en cours». **ST.A.**

## Le pont sur l'Eau-Froide passe enfin la rampe

**Villeneuve**

**Le Conseil communal a débloqué jeudi les crédits. Les travaux de raccordement vont pouvoir commencer**

Il n'y a pas eu débat - ou presque -, jeudi, au sujet de l'octroi d'un crédit de 2,2 millions de francs. Cette somme est dévolue à la fin des travaux du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) des Fourches. Et à un solde de participation de la Commune dans le cadre de ce même syndicat. Pour rappel, cet organisme gère de grands travaux collectifs - routes, chemins, éclairage public, réseau d'eaux claires et d'eaux usées - nécessaires à la construction d'habitations aux Fourches. Cet immense périmètre est situé sur Villeneuve, Noville et Rennaz, communes qui ont un représentant au comité.

Dans cette enveloppe se trouve une partie du dépassement abyssal du coût du nouveau pont sur l'Eau-Froide qui relie Noville à Villeneuve, mais surtout défraie la chronique villeneuvoise depuis un an et demi. Il est pourtant presque terminé et sera ouvert au trafic dès lors que son raccordement sera opéré. Il est trop haut en re-

gard des voies qu'il desservira: rue des Remparts et route de la Tronchenaz. Devisé à l'origine à 863 000 francs, il en aura coûté 993 000 de plus (notre édition du 30 octobre).

Seul le conseiller communal PLR Christophe Dubois a fait entendre une voix discordante à l'unanimité prônée par les deux commissions chargées d'étudier le préavis. Il considère comme «une erreur de prendre la décision d'octroyer les crédits ce soir et de raccorder le pont avant que ne soient identifiés tous les responsables du dépassement de son coût». Il n'a pas été suivi. De loin, puisqu'une écrasante majorité a voté les crédits.

On n'en a pas encore tout à fait fini avec ce dossier, car une enquête est en cours. Menée par la justice de paix du district d'Aigle, elle doit tenter d'identifier si des manquements ont conduit à ce dépassement de coûts abyssal. Les autorités villeneuvoises sont déterminées à tout mettre en œuvre pour obtenir l'ensemble des informations nécessaires, le cas échéant à se pourvoir en justice. «La durée estimée de l'enquête est d'environ un an», indique le municipal Dominique Pythoud.

**Christophe Boillat**

## Villeneuve Un budget 2019 à l'équilibre

Les argentiers de la Commune de Villeneuve tablent pour 2019 sur un budget à l'équilibre. Les recettes totales attendues avoisinent les 28 millions de francs. Au final, un excédent de charge minimale est imaginé: 8600 francs (3200 francs en 2017). Derniers chiffres connus, les comptes 2017 et leur léger bénéfice de 53 000 francs. La gestion de la commune peut-être qualifiée de plutôt bonne alors que la marge brute d'autofinancement l'an prochain pourrait atteindre plus de 2 millions de francs (l'estimation 2018 était moindre: 1,3 million de francs). **C.BO.**

## Saint-Légier Toit solaire géant



**La centrale photovoltaïque installée sur le toit de Gétaz-Miauton à La Veyre tourne à plein régime depuis la mi-octobre. Avec ses 4550 m<sup>2</sup>, elle est la plus grande de la Riviera. Financée par le groupe Rochat Solaire, sa production annuelle équivaut à la consommation électrique de 220 ménages. DR**

**Roche**

## Ancienne route cantonale à refaire

La Municipalité rotzéranaise a finalement décidé de faire entreprendre des travaux de réfection au chemin de l'Allex, projet repoussé régulièrement. Cette voie est l'ancienne route cantonale qui reliait Roche à Rennaz jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle route et de l'autoroute. Ce chemin dessert aujourd'hui les habitants du quartier et les exploitations agricoles de la plaine. Le report des transports betteraviers sur la gare d'Aigle donne l'occasion de procéder à la réfection. Sans sourcilier, le Conseil communal a récemment octroyé un crédit de 100 000 francs. **C.BO.**